

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 950

présenté par

M. Jérôme Lambert, Mme Victory, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret,  
M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot,  
M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-  
Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Saulignac,  
Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et les membres du  
groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 9****ÉTAT B****Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prise en charge du dispositif exceptionnel de chômage partiel à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire	0	0	0	0
Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire	0	+30 000 000	0	+30 000 000
Compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (nouveau)	0	0	0	0
Fonds de soutien pour les librairies ( <i>ligne nouvelle</i> )	+30 000 000	0	+30 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	+30 000 000	+30 000 000	+30 000 000	+30 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédits du groupe Socialistes et apparentés vise à créer un fonds de soutien doté de 30 millions d'euros à destination des librairies, qui connaissent ou vont connaître des difficultés économiques très fortes dans les mois à venir.

Ce risque de faillite qui pèse sur nos 3 000 librairies françaises aurait des conséquences en cascade : fragilisation de centaines d'éditeurs et de milliers d'auteurs, sans compter l'assèchement de la vie culturelle, sociale et économique des centres-villes et des quartiers.

L'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc) a mis en place un dispositif de 5 millions d'euros qui prévoit la prise en charge de la totalité des charges externes pendant toute la durée du confinement. Toutefois, ce dispositif est d'abord ouvert aux librairies dans lesquelles l'Adelc est associée. Il est donc essentiel de mettre en place un dispositif plus large.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi :

- il crée un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux librairies » au sein de la mission budgétaire « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » composé d'une action

intitulée « Soutien aux librairies » dotée de 30 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;

- il réduit de 30 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement ouverts au sein de l'action 01 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » du programme n° 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » de la mission budgétaire « Plan d'urgence face à la crise sanitaire ».

Il est important de préciser que les députés Socialistes et apparentés ne souhaitent absolument pas réduire les moyens consacrés au renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire. Ce sont les règles de recevabilité des amendements de crédits qui contraignent de gager cet amendement sur les crédits du programme n° 358.